

## Paix et démilitarisation

**Revendication :** *Nous revendiquons que le gouvernement québécois interdise le recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.*

### Réponse gouvernementale :

Cette responsabilité relève du gouvernement fédéral dont la Loi sur la défense nationale prévoit une amende pour toute personne qui entrave le recrutement des Forces canadiennes.